

LE JOUR DU SEIGNEUR



TRAVAIL DES DIMANCHES

24 ET 31 DECEMBRE 2006

J N E L P I D E G E W B B E J O O E

J B V A V I T D E L D I W V I G H E L

L'accord d'entreprise prévoit que lorsqu'il y a travail exceptionnel du dimanche, le jour de repos hebdomadaire légal (non rémunéré) est décalé dans la quinzaine qui suit ou qui précède le dimanche travaillé.

Exceptionnellement, cette année, en raison du calendrier, l'entreprise a décidé, de façon unilatérale, d'accorder un jour de repos compensateur payé à prendre avant fin février pour les dimanches 24 et 31.

Pour les magasins qui ouvrent régulièrement le dimanche, les heures seront payées à 200 % au lieu de 125 %, toujours pour les dimanches 24 et 31.

CONSIGNES ENVOYÉES PAR LA DIRECTION :

A titre exceptionnel et compte tenu du calendrier 2006 qui positionne des Dimanches la veille de Noël et du Jour de l'An,

La Direction a décidé :

- Les heures travaillées dans les magasins exceptionnellement ouverts les Dimanches du mois de Décembre 2006 seront rémunérées à 200 % comme prévu dans l'accord d'entreprise

- De plus, il sera accordé un repos compensateur rémunéré d'une durée équivalente aux heures effectuées ces dimanches là

- Le repos compensateur rémunéré ne concerne que les employés travaillant EXCEPTIONNELLEMENT les dimanches 24 et 31 Décembre 2006

- Ces repos devront être pris avant Fin Février 2007

En plus, pour les magasins habituellement ouverts le Dimanche, la Direction a décidé de rémunérer exceptionnellement le travail du Dimanche 24 Décembre 2006 et du Dimanche 31 Décembre 2006 à 200 % au lieu de 125 %.

Les employés travaillant HABITUELLEMENT le dimanche se voient attribuer une majoration de 100 % au lieu de 25 % en temps normal, mais ne se voient pas attribuer en plus de repos compensateur rémunéré

Pour les autres dimanches, c'est l'accord d'entreprise qui s'applique.

Nous vous rappelons que les ouvertures des dimanches donnent lieu à une consultation des délégués du personnel et qu'il doit être fait appel en priorité aux volontaires.

Cfdt
des choix, des actes
Distribution Casino France